

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18535 - 72ÈME ANNÉE

Fin du débat en première lecture à l'Assemblée nationale

L'égalité réelle oublie l'avenir



Le projet de loi ne s'est pas intéressé aux 18.000 emplois menacés dès l'année prochaine par la fin du quota sucrier de La Réunion. (photo Toniox)

Le débat sur la loi sur l'égalité réelle pour l'Outre-mer s'est terminé dans nuit de jeudi à vendredi. Après cette première lecture, les députés devront se prononcer sur la globalité du texte mardi. Puis le texte sera examiné par les sénateurs. S'il contient des mesures immédiates pour augmenter le pouvoir d'achat de certaines catégories, le projet de loi ne tient toujours pas compte des rendez-vous que les Réunionnais devront affronter dans les années à venir.

Le débat en première lecture de la loi sur l'égalité réelle s'est terminé plus tôt que prévu à l'Assemblée nationale. C'est en effet dans la nuit de jeudi à vendredi que les députés ont terminé l'examen du texte, avec une demi-journée d'avance sur le calendrier prévu.

Le projet de loi initial présenté par le gouvernement a fait l'objet de nombreux ajouts. Il est passé de 15 à 116 articles. Les amendements déposés n'ont pas changé la nature du texte. En effet, sa caractéristique principale est de donner suite à des demandes immédiates qui auraient dû être satisfaites depuis longtemps si la loi du 19 mars 1946 avait été appliquée. Parmi ces mesures figure notamment une hausse des pensions perçues par les retraités les plus pauvres.

Toujours aucune perspective

Au cours des débats, le gouvernement a laissé les députés compléter le texte initial par ces demandes correspondant à des revendications immédiates. Cette habileté lui a donc permis de faire passer en première lecture un projet de loi qui est pourtant bien éloigné de l'ambition affichée au départ.

En effet, le projet de loi sur l'égalité

réelle vise à donner un cadre pour les 20 ans à venir. Malheureusement, le texte ne se projette pas à cette échéance, et il ne tient donc pas compte des rendez-vous que connaîtront les Réunionnais dans les 20 ans qui viennent. Dans sa conférence de presse de mardi dernier, le Parti communiste réunionnais avait décrit ses rendez-vous qui vont s'imposer aux Réunionnais. Et il avait demandé si les députés de La Réunion allaient les prendre en compte. Ce n'est manifestement pas le cas.

Or, l'actualité rappelle combien les cyclones peuvent être ravageurs dans les outre-mer. Dans la Caraïbe, l'ouragan Matthews a causé la mort de 343 personnes, dont 339 à Haïti. Des mesures doivent donc être prises pour protéger la population. Le projet de loi n'en programme pas.

Face à la crise de l'agriculture en France, le gouvernement annonce un important plan de soutien. Cette crise découle d'une part de la suppression des quotas dans l'élevage, et d'autre part des aléas climatiques. L'année prochaine, La Réunion sera confrontée à la fin des quotas sucriers et du prix garanti. Cette échéance est connue depuis 2013, et les annonces faites par le président de la République en 2014 à La Réunion ne se sont toujours pas concrétisées.

Or, la fin du quota sucrier de La

Réunion menace l'existence de la filière canne-sucre et de ses 18.000 emplois. Là non plus, rien n'est prévu pour sauver les planteurs.

Vote solennel mardi

Enfin, il est à noter que le groupe socialiste en 2013, puis Ericka Barreigts en tant que députée avaient déposé des propositions de loi visant à supprimer l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution. Ce paragraphe empêche les collectivités réunionnaises de créer des lois par habilitation, ou d'adapter les lois et règlements. Tous les autres départements d'outre-mer peuvent bénéficier de ces dispositions qui visent notamment à s'adapter à un environnement régional totalement différent de celui des départements situés en France. Le projet de loi d'égalité réelle était l'occasion pour les députés de montrer que les Réunionnais ont le droit d'être traités à égalité avec les autres citoyens de l'outre-mer. Malheureusement, cette occasion n'a pas été saisie.

Mardi prochain, les députés seront convoqués pour voter l'ensemble du texte. Le projet de loi sera ensuite examiné par les sénateurs.

M.M.

Après les ratifications successives de la Chine, des États-Unis, de l'Inde et de l'Union européenne

L'Accord de Paris s'appliquera le 4 novembre

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a annoncé mercredi que l'Accord de Paris sur le changement climatique entrerait en vigueur le 4 novembre 2016 après avoir franchi les deux seuils fixés : la ratification par au moins 55 pays, représentant 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

« Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que l'Accord de Paris va franchir le deuxième et dernier seuil nécessaire pour son entrée en vigueur, et qu'il entrera en vigueur le 4 novembre 2016 », a dit le secrétaire général de l'ONU dans une déclaration à la presse le 5 octobre.

Le chef de l'ONU s'est félicité de l'élan mondial « remarquable » pour

permettre l'entrée en vigueur de cet accord. « Ce qui autrefois semblait impensable est désormais impensable », a-t-il dit.

Adopté par les 195 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en décembre dernier à Paris, l'accord, qui a été signé le 22 avril à New York par 175 pays, doit entrer en vigueur 30 jours après le

dépôt des instruments de ratification par au moins 55 pays, représentant 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

L'accord appelle les pays à lutter contre le changement climatique en visant une limitation de la hausse de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius, et à s'efforcer de ne pas dépasser 1,5 degré Celsius.

Édito

Cyclone Matthews : 343 morts, 2 millions de personnes évacuées

Le cyclone Matthews est en train de longer les côtes de la Floride. C'est l'ouragan le plus puissant de ces 10 dernières années, et du côté des États-Unis il est d'ores et déjà qualifié de cyclone du siècle. Cette menace a entraîné des mesures exceptionnelles. Les autorités ont ordonné l'évacuation de deux millions de personnes vivant près des côtes. C'est l'équivalent de près du double de la population de La Réunion qui est priée de faire ses valises, car sa sécurité ne peut pas être assurée. Cette alerte s'appuie sur la connaissance des dégâts considérables infligés par ce cyclone dans la Caraïbe.

En effet, avec des vents à plus de 200 km/h et des pluies diluviennes, Matthews a frappé Haïti de plein fouet. Alors que les zones coupées du monde recommencent à devenir accessibles, le bilan est déjà dramatique. Haïti dénombre la mort de 339 personnes. Dans les zones touchées par le cyclone, 80 % des habitations sont détruites. Ce sont des dégâts comparables à ceux qu'a connus La Réunion lors du passage du cyclone de 1948. Au total, la région Caraïbe pleure la perte de 343 vies humaines.

Cette catastrophe souligne deux choses. Tout d'abord, la nécessité d'accélérer l'application de l'Accord de Paris sur le climat. Le 5 octobre, le secrétaire général de l'ONU a déclaré que les seuils nécessaires pour l'entrée en vigueur du texte adopté lors de la COP 21 ont été atteints. L'Accord de Paris entrera donc en vi-

gueur le 4 novembre. Il aura force de loi.

Ensuite, c'est l'importance d'appliquer au plus vite l'Accord de Paris à La Réunion. Cela suppose donc de relancer la politique d'autonomie énergétique mise en œuvre sous la direction de Paul Vergès à la Région Réunion, et stoppée par son successeur. L'ouragan Matthews rappelle également ce qui peut arriver à La Réunion. Or à la différence des États-Unis qui ont un territoire immense, il n'est pas possible d'évacuer des centaines de milliers de personnes à chaque alerte. Cela suppose donc dès maintenant de réaménager le territoire pour protéger la population des effets destructeurs du changement climatique. Par conséquent, le chantier de la route en mer doit être stoppé, afin que les crédits considérables prévus pour cette infrastructure servent à des réalisations utiles pour la population.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Perspectives de l'OIT pour les 15 prochaines années

69 millions de postes d'enseignants à pourvoir dans les pays en développement

La Journée mondiale des enseignants était hier l'occasion de revenir sur les besoins considérables de formateurs dans les pays en développement. Pour les Réunionnais, c'est une opportunité d'emplois qui se dessine avec la croissance de la population de Madagascar. Sous la présidence de Paul Vergès, la Région Réunion avait lancé un plan de coopération dans ce domaine, avec des premiers éclaireurs. Si une politique visant à renforcer la francophonie dans notre région est mise en œuvre, alors les jeunes Réunionnais diplômés qui sont privés de travail dans notre île peuvent envisager un avenir à Madagascar, 800 kilomètres de La Réunion, plutôt que de s'exiler en Europe à 10.000 kilomètres de leur île.



«Aujourd'hui, les écoles, les parents et les élèves du monde entier célèbrent la Journée mondiale des enseignants. A cette occasion, notre message est clair. Rien ne peut remplacer un bon enseignant – ni la technologie, ni les tablettes ni les programmes d'enseignement. Chacun d'entre nous se souvient de ces enseignants qui ont changé nos vies, qui ont fait naître des vocations ou encore nous ont ouvert l'esprit. Aujourd'hui – plus que jamais – le monde a besoin d'un plus grand nombre d'enseignants, mieux formés et mieux mis en valeur.

Il y a cinquante ans, 75 pays adoptaient une norme internationale sur une profession confrontée à de nombreux défis, lors d'une conférence organisée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Elever le niveau de formation

La Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant définit les droits et responsabilités des enseignants et exige une formation, des salaires et un appui adéquats. Elle rappelle aussi l'importance d'impliquer les enseignants et leurs organisations dans la définition de leurs conditions de travail et de la politique éducative en général. Le monde – et, avec elle, l'éducation – ont connu de profonds bouleversements depuis 1966. Cependant, le contenu de cette Recommandation n'a pas pris une ride.

Les enseignants sont des acteurs du changement placés en première ligne, ils servent de modèles et ont l'influence la plus forte sur le succès des élèves. Cependant, ils doivent souvent affronter des conditions de travail difficiles. Dans de nombreux pays en développement, les salaires

demeurent trop bas pour attirer et retenir de bons enseignants. Même dans les pays développés, selon une étude récente de l'OCDE, les enseignants du primaire et du collège gagnent respectivement 78 et 80 pour cent de moins que des travailleurs possédant un niveau de formation similaire.

Conséquence de la hausse de la population

Entre 2015 et 2030, la demande en enseignants dans les pays à revenus faibles ou dans la tranche inférieure des revenus intermédiaires devrait augmenter de 60 pour cent, passant de 22 millions à 37 millions. Nous estimons que près de 69 millions d'enseignants devront être recrutés afin de permettre à toutes et à tous d'avoir accès à l'éducation. Voilà une raison évidente de rendre cette profession attractive.

Selon le Rapport 2016 de l'UNESCO de suivi mondial sur l'éducation, plus de la moitié des enseignants de préprimaire ainsi qu'un quart de ceux des écoles secondaires ont un niveau de formation insuffisant. Nous devons donc améliorer la formation des enseignants ainsi que les niveaux de qualification requis afin de faire face à la demande, et soutenir les enseignants qui exercent leur métier dans les régions les plus reculées ou encore dans des situations de crises et de conflits.»

Source : OIT

Billet philosophique

«Il n'y a pas de guerre sur les sentiers de la lumière»

Ces derniers jours, de grands penseurs réunionnais et d'autres pays ont apporté un éclairage à notre réflexion sur un des défis importants à relever sur la planète : comment en finir avec les graves risques de guerres ainsi que les conflits militaires et autres violences internationales, sources de tragédies atroces... Comment faire face à ces graves problèmes, s'attaquer à leurs causes et ne pas s'y résigner ?

Des réponses géniales ont été apportées à ces questions, notamment lors de la visite à La Réunion de Mme Latifa Ibn Ziaten, dans le cadre de la célébration de la journée internationale de non-violence, le 2 octobre, à l'invitation du Collectif Partage Citoyens pour la Paix, présidé par Yoland Velleyen. À cette occasion, il a été rappelé qu'après l'assassinat de son fils, militaire français, à Toulouse lors d'une attaque terroriste, cette femme a fondé une association pour porter un message de paix, de tolérance et qu'elle intervient notamment dans les écoles pour parler de réussite scolaire, des valeurs de la République et de laïcité.

Durant son séjour dans notre pays, Mme Ziaten a rencontré des élèves au Lycée de Vue Belle, à l'école de Grand Fond à Saint-Gilles, à l'école primaire du centre-ville de Sainte-Suzanne, ainsi que les femmes de marins pêcheurs à Saint-Pierre et elle a visité le centre social de la Ressource à Sainte-Marie et à Sainte-Suzanne avant de participer à une cérémonie en hommage au Mahatma Gandhi au Consulat de l'Inde à Saint-Denis. Elle a aussi pris la parole aux côtés de nombreux militants culturels réunionnais dans des conférences sur des thèmes comme "Diversité culturelle et Paix" et "Religions et Paix dans le monde".

Le lien entre la justice et la paix

Un autre moment fort à ce sujet fut l'édition 2016 de la "Grande nuit de la méditation" organisée par l'ARRCC (Association Réunionnaise

des Relations et Créations Culturelles) à la mairie de Saint-Denis le samedi 1er octobre de 20 heures à 8



Gilles Sagodira.

heures du matin. Là aussi, un grand nombre de poètes, artistes, professeurs de yoga, moines tibétains, bouddhistes etc... de La Réunion et d'autres pays sont intervenus pour cultiver les valeurs de l'ahimsa (la non-violence).

Ces interventions ont notamment souligné que «la source de la non-violence est la recherche de la paix» ainsi que «la loyauté envers notre partenaire», «la non-arrogance», «la modestie», «la relaxation de notre esprit et sa libération de toutes les tensions». Sans oublier le lien entre

la justice, l'égalité réelle, la liberté réelle, le respect des droits humains et la paix.

Une société équitable

Dans cet esprit, le Docteur Gilles Sagodira, universitaire, professeur en ressources humaines, poète et activiste de la paix, a projeté vers minuit un magnifique diaporama et un poème intitulé : "Il n'y a pas de guerre sur les sentiers de la lumière". En voici un extrait : «Il n'y a que le rire des enfants sur les plaines verdoyantes. Pour celui qui sait dominer ses passions. Pour celui qui sait partager sa maison. Pour celui qui sait écouter les nations. Pour celui qui sait reconnaître ses missions. Pour celui qui sait maîtriser sa vision. Pour celui qui sait sauver sa raison».

Ce document a été présenté au goûter-philo animé ce mercredi au Port par le Cercle Philosophique Réunionnais sur le thème : "Comment faire face à la violence ?". Une rencontre qui s'est conclue par cette réflexion : pour combattre toutes les formes de violence, il faut faire vivre dans nos sociétés la philosophie, donc "l'amour de la sagesse", c'est-à-dire l'amour du savoir, de l'intelligence, du bon sens, de la réflexion, de l'esprit critique, de la culture de la non-violence, d'une société harmonieuse, donc équitable...

Roger Orlu

Oté

Konm in pansman dsi in zanm de boi !

La koup kann i avans avèk lo tan. I tard pa sar fini é konm i di so zour-la, viv la koup 2017 ! Viv la koup 2017 ? Sa lé a oir malorèzman pars l'ané proshène pi d'kota, pi d'pri garanti. Kosa bann plantèr va fèr, kosa bann transportèr va fèr ? Kosa lo dizui mil pèrsone i travaye an la la kann va fèr. Final de kont, pèrsone i koné pa ziska zordi : nou lé dann brouyar san pour san...

Dann désèrtin péi l'arète plant kann zour pou landmin. La-ba dann bannzil Hawaï té i plant in kantité kann é zordi na pi arien. Na d'ot zandroi la prodiksyon la diminyé, diminyé é afors diminyé la disparète près pou la totalité.

Oui mé, zot va dir amoin, néna in loi dsi l'égalité réèl i paré i sava voté donk i fo li okip in n'afèr konmsa ! Ziska zordi i paré sa sé in n'afèr li pran pa kont. Konm li pran pa kont bann trété l'Erop la sign avèk in bann péi, in danzé d'mor pou nout prodiksyon intèryèr... Si mi tronp pa ! Si mi tronp pa lé pli profèrab pa okip bann problèm ou i gingn pa okipé épi tras-konm i di-in plan dsi la komète.

Dopi lontan l'aprè balad anou konmsa é d'aprè sak mi oi lo tik-tak i kontinyé. Nou lé konm in malad : nou lé pa bien par plas é nou lé bien par plas. Nout parti la mète in nom dsi maladi-la, li la apèl sa lo nouvo kolonyalis épi li la propoz sak li apèl son solisyon a diskité... Mé la plipar d'moun bien, sa i korsh z'ot lang konm in gro mo é pou la solisyon, lé parèy, na poin vréman é konm mi di souvan sa i ansèrv konm in pansman dsi in zanm de boi.

Justin

« Lé l'èr krapo i antèr ! » - In kozman po la rout

I pé dir sa d'in moun la promète aou in n'afèr, sansa i doi aou kékshoz. Sé l'èr kan ou i rod ali, ou i trouv pi li ditou. Sa i pé z'ète vré dann in bonpé ka ké mi lès aot pou maziné mé zot i koné na d'moun na poin réspé pou la parol doné. Mé ousa i sort so kozman-la ? Dabor, i paré ké krapo sa i fé pa tro lontan ni koné sa La Rényon. Moin la tandi dir la fé vni bann bébète-la, fi-t'in tan pou manz borèr dann kane. Mi pans pa li la tro sèrvi pou sa, mi pans li la plito préfèr okip konm li téi vé l'éspas. Astèr lé vré in sézon nana krapo, in sézon zot i disparète é kan zot i disparète i parétre zot i antèr an atandan in tan méyèr pou zot. L'èrla z'ot kardyak i ralanti, é zot i dépans près-pa ditou l'énerzi si zot la pran prékosyon pou amas la grès. Alé ! Mi éstop la pou l'instan é ni artrouv pli d'van sipétadyé.